

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

<u>COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES</u>

MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES – FOURNITURES DE PIECES ET PRESTATIONS POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES (5 LOTS) RELANCE – SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES POUR LES LOTS 2 ET 3 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2025 595

Vu la décision n°2025_347 en date du 22 mai 2025 par laquelle Président a déclaré sans suite au motif d'infructuosité, les lots 2 et 3 et de les relancer en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique.

Vu la décision n°2025_595 en date du 27 août 2025 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé l'attribution et la signature d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet des fournitures de pièces et prestations pour véhicules légers utilitaires, sous la forme d'accords à bons de commandes pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Peugeot, avec la société SOFIDA BETHUNE, ayant son siège à Béthune (62400), 329 avenue Kennedy, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Peugeot, avec la société LES CHEVRONS SOFIDA BETHUNE, ayant son siège à Béthune (62400), 329 avenue Kennedy, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT,

Considérant qu'il apparaît une erreur matérielle quant au numéro et à l'intitulé du lot 3 entre le dispositif et la décision,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la décision n°2025_595 en date du 27 août 2025 afin de remplacer l'intitulé suivant : lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Peugeot, par lot 3 : Fourniture de pièces et prestations certifiées origine Citroën,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

<u>DECIDE</u> d'annuler la décision n°2025_595 en date du 27 août 2025 et de la remplacer par les dispositions suivantes :

<u>**DECIDE**</u> d'attribuer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet les fournitures de pièces et prestations pour véhicules légers et utilitaires, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Peugeot, avec la société SOFIDA BETHUNE, ayant son siège à Béthune (62400), 329 avenue Kennedy, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT
- Lot 3 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Citroën, avec la société LES CHEVRONS SOFIDA BETHUNE, ayant son siège à Béthune (62400), 329 avenue Kennedy, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

<u>PRECISE</u> que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pierre-Emmanuel

Par délégation du Président Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : - 7 NOV. 2025

Et de la publication le : 7 NOV. 2025

Par délégation du Prés dent Le Conseiller délégue

BSON Pierre-Emmanuel